



Abordabilité et dépenses publiques

L'ÉQUITÉ FISCALE, POUR DE MEILLEURS SERVICES PUBLICS

Dans le contexte macroéconomique actuel, la Banque du Canada et d'autres acteurs encouragent le gouvernement fédéral à limiter l'augmentation des dépenses, arguant que toute augmentation contribuerait à la hausse de l'inflation. Or, certains types de dépenses contribuent à faire baisser les prix et à atténuer l'inflation globale. Les services éducatifs à

la petite enfance à 10 \$ par jour en sont un excellent exemple, surtout s'ils sont assurés par le secteur public ou à but non lucratif. En plus de rendre la vie beaucoup plus abordable pour les familles qui doivent y recourir, ils contribuent à réduire l'indice des prix à la consommation (IPC). Autres exemples : l'élargissement de l'offre de logements sociaux très abordables, la réduction de la tarification du transport en commun ainsi que tout investissement qui

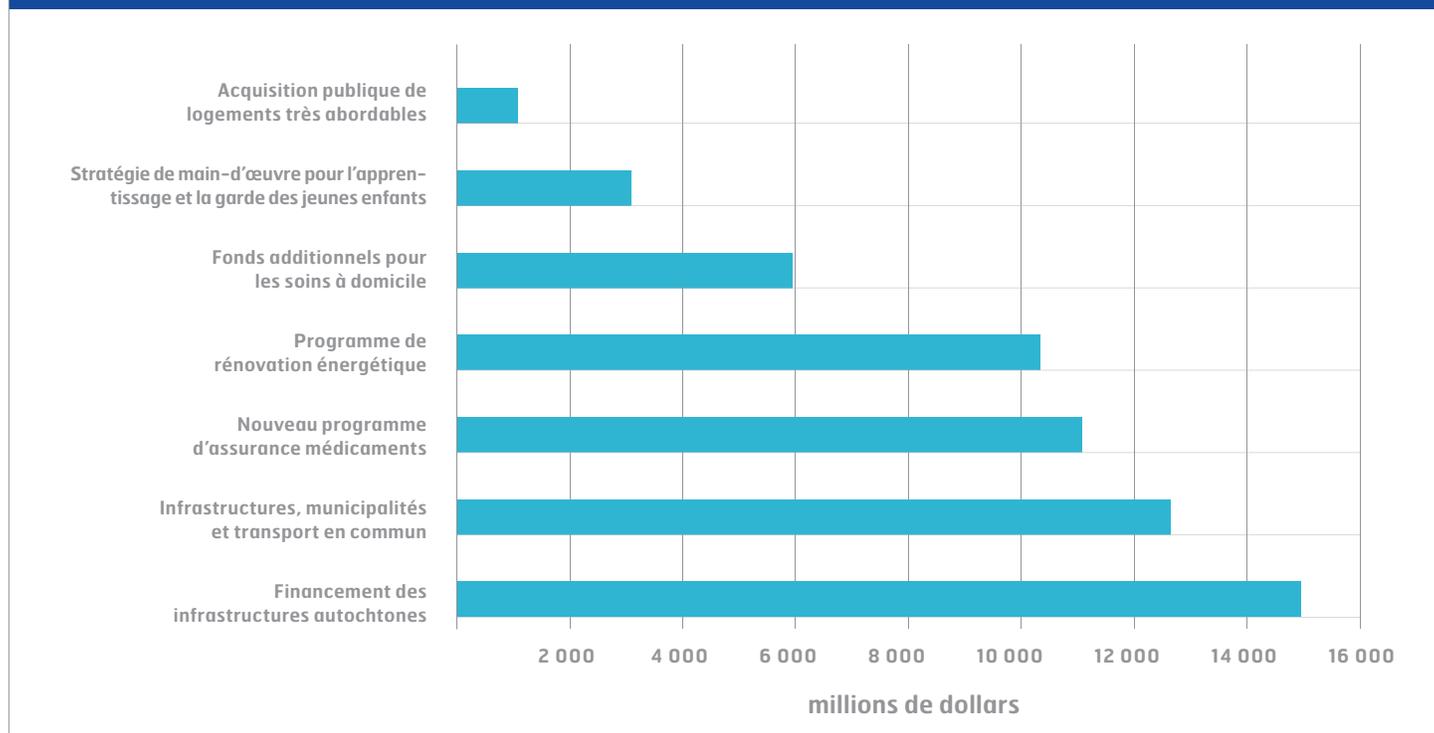
atténue les effets des conditions météorologiques extrêmes.

Chaque année, le Centre canadien de politiques alternatives publie sa propre version du budget fédéral, dans laquelle il imagine des choix différents qui seraient bons pour l'économie et pour notre bien-être collectif. Ce budget présente plusieurs investissements qui rendraient la vie plus abordable sans alimenter l'inflation.

Dans le graphique ci-dessous, l'acquisition publique de logements

Suite à la page 2

Investissements du budget alternatif qui touchent à l'abordabilité, à l'inflation ou aux deux



Chaque mesure du tableau représente une proposition ou un ensemble de propositions du budget fédéral alternatif publié par le Centre canadien de politiques alternatives. Consultez le budget complet pour en savoir plus. <https://policyalternatives.ca/publications/reports/budget-f%C3%A9d%C3%A9ral-alternatif-2024>

très abordables est l'élément le moins coûteux, mais c'est l'un de ceux qui génèrent les plus importantes retombées. C'est un investissement à faible coût parce que seuls les frais d'intérêts comptent comme des dépenses, mais il financerait plus de 160 000 logements très abordables hors marché par année. Le financement de services publics comme les services éducatifs à la petite enfance et les soins à domicile crée de bons emplois et donne accès à des services plus abordables pour les familles. La création d'un programme de rénovation énergétique réduirait les coûts énergétiques pour les ménages à faible revenu, tout en facilitant l'atteinte de nos cibles climatiques. Un programme national d'assurance médicaments permettrait tant aux ménages qu'aux gouvernements d'économiser. Enfin, le financement des infrastructures dans les villes et

les communautés autochtones contribuerait à répondre à de nombreux besoins, notamment en matière d'eau et de transport. Ensemble, ces mesures coûteraient approximativement 57 milliards de dollars par année.

Le gouvernement fédéral pourrait financer ces dépenses par l'emprunt, mais le gouvernement actuel ne veut pas creuser le déficit. La solution est d'augmenter les revenus du gouvernement en améliorant l'équité fiscale. Trois des mesures fiscales du budget proposé par le Centre canadien de politiques alternatives permettraient d'obtenir un peu plus de 57 milliards de dollars par année. La première est un impôt sur la fortune de 1 % sur les avoirs nets excédant 10 millions de dollars, de 2 % sur ceux de plus de 50 millions, et de 3 % sur ceux de plus de 100 millions. Cet impôt seul permettrait d'amasser 28,8 milliards

de dollars par année. La deuxième mesure consisterait à inclure 75 % des gains en capital dans le revenu imposable, ce qui engrangerait 9,5 milliards de dollars par année. La troisième mesure, un impôt de 25 % sur les profits réalisés à l'étranger qui compenserait le recours aux paradis fiscaux, rapporterait 19,3 milliards de dollars par année — le tout, pour un total de 57,6 milliards.

Ces mesures rendraient notre système fiscal plus équitable, en plus de générer des revenus substantiels qui permettraient d'améliorer la vie de tout le monde. Les mesures du budget alternatif présentées dans le tableau rendraient notre économie plus forte et la vie plus abordable, tout en combattant l'inflation et les changements climatiques. Le budget fédéral pourrait proposer des choix différents qui bénéficieraient aux travailleuses et travailleurs, et à nos communautés.



L'Économie au travail est publiée sur une base trimestrielle par le Syndicat canadien de la fonction publique pour offrir aux travailleuses et travailleurs et à leurs représentant(e)s de l'information accessible, des analyses fouillées des tendances économiques et des outils pour faciliter les négociations.

Découvrez les éditions de *L'Économie au travail* en ligne à scfp.ca/economie-au-travail. Accédez aussi à d'autres liens utiles.

Pour s'abonner par courriel à *L'Économie au travail*, allez à scfp.ca/abonnement.

À moins d'indications contraires, tout le contenu a été rédigé par Angella MacEwen. William Chalupiak est le rédacteur en chef.

La relecture a été effectuée par Valérie Ménard et Sami Slaouti. La mise en page a été réalisée par Sarah Walker.

Veuillez communiquer par courriel (amacewen@cupe.ca) pour toute correction, question, suggestion ou contribution.



SCFP / Syndicat canadien
de la fonction publique

Salaires et inflation

Au troisième trimestre de 2023, le rajustement moyen des salaires de la première année a augmenté tant pour le personnel syndiqué du secteur public que du secteur privé. Les syndicats sont parvenus à négocier des augmentations salariales moyennes de 6,3 % dans le secteur public, et de 7,2 % dans le secteur privé. La moyenne de l'année jusqu'à maintenant est de 5,3 % pour le secteur privé et de 4,4 % pour le secteur public. Bien que ces augmentations représentent une amélioration, elles sont tout de même inférieures à l'inflation de 6,8 % observée en 2022.

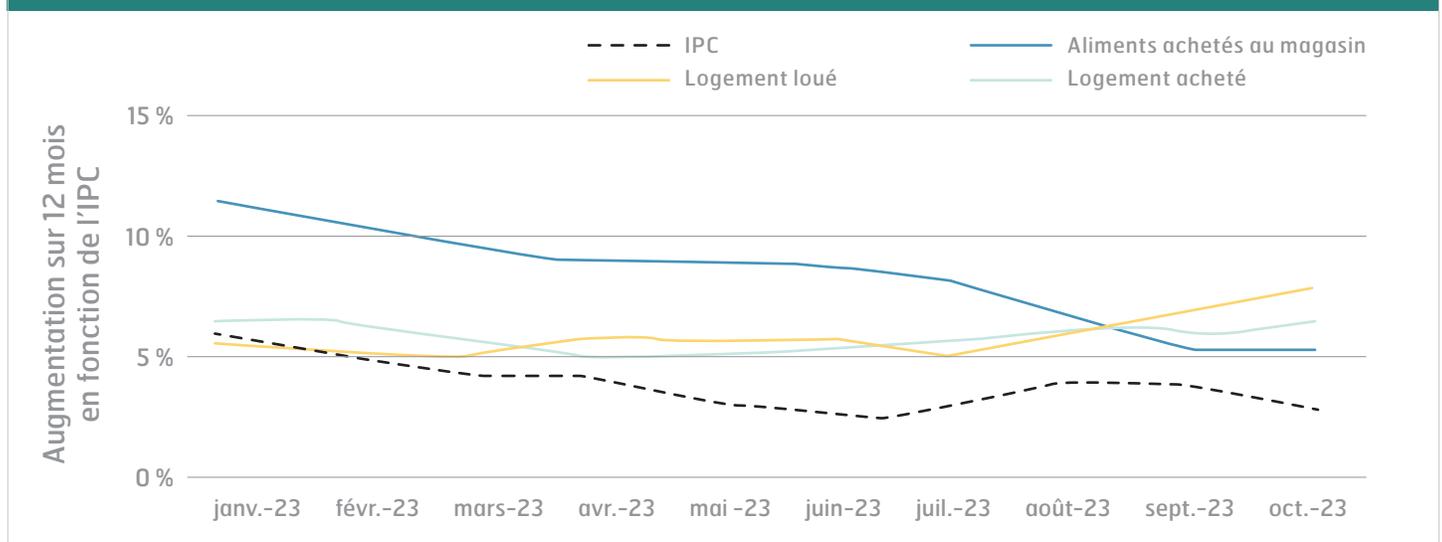
L'IPC a augmenté de 3,1 % en octobre 2023, un ralentissement par rapport à la hausse de 3,8 % observée en septembre. Pourtant, le prix moyen des loyers, des propriétés et des aliments continue d'augmenter à un rythme plus rapide, et ces trois facteurs sont ceux qui contribuent le plus aux augmentations annuelles de l'IPC. Ces augmentations du prix des nécessités prennent en étau les travailleuses et travailleurs de tous les niveaux de revenus, et c'est particulièrement vrai pour celles et ceux qui devaient déjà consacrer une part disproportionnée de leur revenu au logement et à la nourriture.



Rajustement de la première année en pourcentage (moyenne), conventions collectives principales, Canada							
	T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022	T1 2023	T2 2023	T3 2023
Public	2,4	0,6	1,3	3,8	2,3	2,7	6,3
Privé	2,2	2,9	3,1	4,8	0,9	5,4	7,2

Source : Programme du travail, Emploi et Développement social Canada

Les prix du logement et des aliments augmentent plus vite que l'IPC



Source : Statistique Canada. Tableau 18-10-0004-01

Qu'est-ce que la nouvelle charte hypothécaire canadienne et pourquoi en avons-nous besoin?

Dans son Énoncé économique de l'automne, le gouvernement fédéral a présenté une nouvelle charte hypothécaire visant à apaiser les inquiétudes des quelque 2,2 millions de ménages qui renouvelleront leur hypothèque d'ici deux ans. Ces hypothèques ont été négociées quand les taux d'intérêt étaient beaucoup plus bas, et bien des gens verront leur taux grimper de 2 % à 3,5 %. Un test de résistance est en place depuis janvier 2018. Donc, toutes ces hypothèques y ont été soumises avec leur taux actuel plus 2 %.

Toutefois, comme les salaires ne suivent pas la cadence de la hausse du coût de la vie, la hausse des paiements mensuels fera pression sur le budget de nombreuses personnes. Le tableau suivant montre l'effet de l'augmentation du taux d'intérêt sur un prêt hypothécaire de 400 000 \$. Notons que les versements pour un

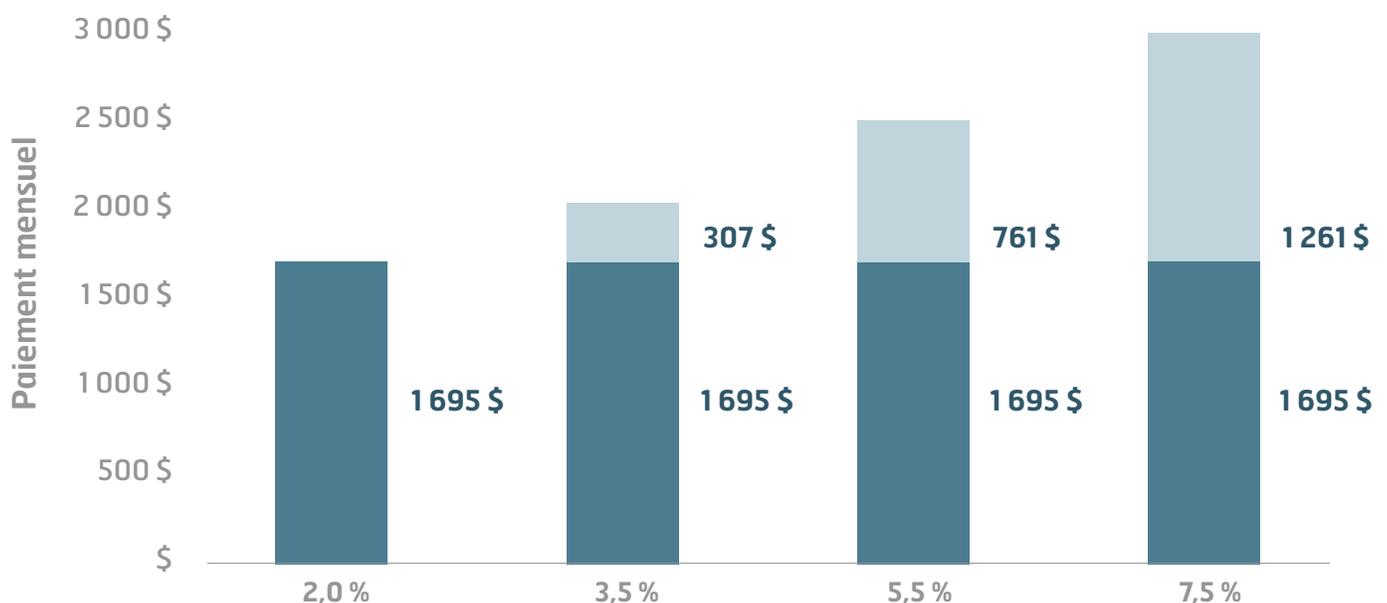
prêt négocié à un taux de 2 % au départ seraient plus élevés de 45 % si le taux augmentait à 5,5 %.

La charte n'apporte rien de nouveau pour régler ce problème; elle regroupe plutôt les conseils et recommandations des autorités de réglementation financière que nous connaissons déjà. Par exemple, le premier point précise que la population canadienne peut s'attendre à ce que les institutions financières permettent des prolongations temporaires de la période d'amortissement, une pratique déjà bien répandue. Trois points traitent de la renonciation aux frais ou aux coûts supplémentaires dans certaines situations, tandis qu'un autre indique que les propriétaires devraient être contacté(e)s quatre à six mois avant le renouvellement de leur hypothèque, une pratique normale pour les grandes banques canadiennes, mais qui ne constitue pas une exigence

obligatoire pour l'ensemble des institutions financières. Comme le gouvernement fédéral a dit ne pas avoir l'intention de présenter de projet de loi, il est difficile de savoir comment ces points seront appliqués.

Le point le plus controversé de la charte concerne la réussite du test de résistance des hypothèques lors de leur renouvellement. Normalement, les emprunteur(e)s doivent être admissibles à un prêt dont le taux d'intérêt est de 2 % de plus que celui qui leur est offert. Auparavant, les institutions financières croyaient que quiconque changeait de prêteur au renouvellement devait repasser le test. Or, le 16 octobre, le Bureau du surintendant des institutions financières a déclaré que les emprunteur(e)s assuré(e)s n'avaient pas à repasser le test tant que la valeur du prêt et la période d'amortissement demeuraient inchangées, déclaration réitérée dans l'un des points de la charte.

Coûts supplémentaires entraînés par la hausse des taux d'intérêt



Calcul pour un prêt hypothécaire de 400 000 \$ dont la période d'amortissement est de 25 ans

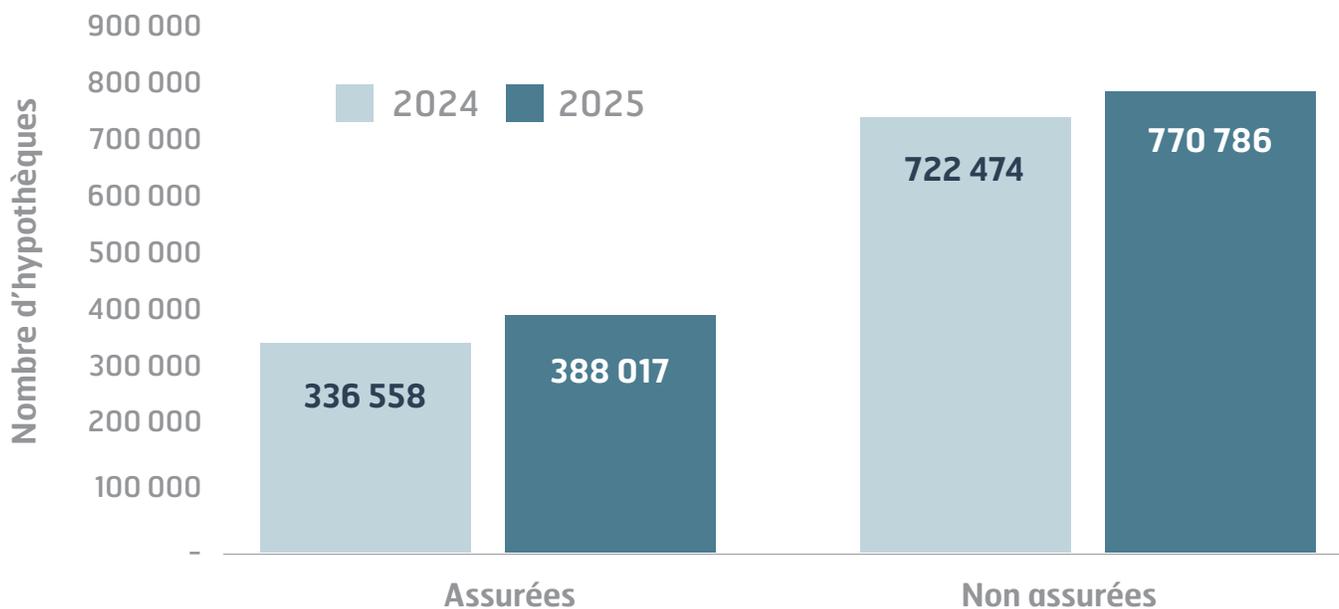
Les hypothèques doivent être assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement lorsque la mise de fonds pour une propriété est inférieure à 20 % de son prix d'achat. L'assurance diminue le risque représenté par l'hypothèque pour les banques et

autres institutions financières; c'est pourquoi les hypothèques assurées sont souvent assorties d'un taux d'intérêt plus bas. Plus d'un million d'hypothèques seront renouvelées en 2024, et la plupart ne sont pas assurées. Cette décision du Bureau

du surintendant des institutions financières forcera donc beaucoup de propriétaires à renouveler leur hypothèque auprès de leur institution financière actuelle, qui pourra demander un taux d'intérêt plus haut en l'absence de concurrence.



Nombre d'hypothèques qui pourraient être renouvelées à un taux d'intérêt plus élevé



Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement, L'Observateur du logement, « La forte augmentation des taux hypothécaires et ses chocs imminents », 9 novembre 2023

COUP D'ŒIL SUR L'ÉCONOMIE

Privatisation des interventions chirurgicales : augmentation possible des temps d'attente et des coûts

Un nouveau rapport du Centre canadien de politiques alternatives intitulé « At What Cost? Ontario hospital privatisation and the threat to public health care » a révélé qu'en Ontario, la hausse du recours au secteur privé en santé entraînerait probablement une augmentation du temps d'attente pour les chirurgies et des coûts pour le public. Le rapport s'appuie sur des demandes d'accès à l'information, des analyses financières et statistiques, et des recherches à l'échelle internationale pour évaluer les coûts et les avantages du plan du gouvernement ontarien visant à augmenter le recours aux cliniques privées pour les interventions chirurgicales.

Dans le rapport, on indique que le gouvernement de l'Ontario sous-estime grandement les paiements versés aux cliniques privées parce qu'il n'inscrit pas les rémunérations à l'acte comme catégorie de dépenses distincte dans les Comptes publics. On souligne aussi qu'avec l'augmentation des interventions chirurgicales

au privé, les salles d'opération dans les hôpitaux publics sont moins utilisées. Cette baisse cadre avec ce qu'on a observé en Alberta à la suite de la privatisation des opérations chirurgicales. Ce genre de dynamique fait augmenter les coûts sans réduire le temps d'attente. Le rapport recommande de prioriser l'utilisation de modèles à entrée unique et axés sur le travail d'équipe, et de maximiser et d'étendre la capacité des salles d'opération publiques pour éliminer les délais d'attente pour les interventions chirurgicales.

Faits sur l'insécurité alimentaire

L'augmentation du prix des aliments de base touche beaucoup de familles. Statistique Canada s'est penché sur la corrélation entre le revenu et l'insécurité alimentaire, laquelle se définit comme « l'incapacité de se procurer ou de consommer des aliments de qualité, ou en quantité suffisante, de façon socialement acceptable, ou encore l'incertitude d'être en mesure de le faire ». L'étude a révélé que la proportion de familles vivant de l'insécurité alimentaire est passée de 16 % en 2021 à 18 % en 2022, et que 8 familles en situation d'insécurité alimentaire sur 10 avaient un revenu supérieur au seuil de pauvreté. La variation de l'insécurité alimentaire sur l'échelle du revenu au-delà du seuil de pauvreté n'a pas été analysée, mais les constats démontrent que l'accès à une quantité suffisante d'aliments sains ne dépend pas du revenu.

En effet, l'insécurité alimentaire est plus fréquente chez les mères monoparentales, quel que soit leur revenu, et encore plus chez celles qui sont autochtones ou noires.

En général, familles autochtones, noires et racisées sont plus susceptibles de vivre de l'insécurité alimentaire que leurs homologues allochtones ou non racisées. Près de 30 % des familles autochtones et noires ayant un revenu supérieur au seuil de pauvreté ont vécu de l'insécurité alimentaire en 2022. Des 10 provinces, le taux d'insécurité alimentaire le plus bas en 2022 était au Québec (14 %), et le plus élevé, à Terre-Neuve-et-Labrador (23 %).

Impôts et changements climatiques

Un nouveau rapport de l'organisme Canadiens pour une fiscalité équitable, intitulé « L'impôt et la voie vers une économie verte », examine dans quelle mesure les subventions fiscales canadiennes continuent de bénéficier à l'industrie des combustibles fossiles. On y recommande que le gouvernement fédéral fasse plus que promettre d'éliminer les subventions « inefficaces » pour les combustibles fossiles, et qu'il supprime tous les avantages fiscaux qui bénéficient à ce secteur. Le rapport révèle aussi que les riches — entreprises et particuliers — ont profité considérablement de ces subventions alors que la majeure partie des émissions de combustibles fossiles leur était attribuable. Si nous avons toutes et tous une responsabilité financière dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, nous ne pouvons pas laisser celles et ceux qui ont profité du système fuir leurs responsabilités. Les recommandations du rapport aideront à faire avancer la question de la lutte contre les changements climatiques et de l'inégalité économique.

